



Augmentation du loyer ? Indexation de loyer ?

Par curieuse

Bonjour j'aurais besoin d'un peu d'aide, j'ai récupérer un bail commercial en juin 2024 l'ancienne locataire avait signer un bail en 2011 et je crois qu'un renouvellement a été faite en 2020. La dernière fois qu'une indexation de loyer a été fait c'était il en septembre 2022. Nous venons de recevoir notre quittance de loyer comme d'habitude nous payons trimestriellement. Nous avons vue une augmentation de loyer de plus de 500 euros sur la ligne loyer et nous avons également eu une indexation de loyer d'un peu moins de 400 euros.
nous avons donc un ce mois ci un échéance avec une augmentation de 965 euros.

Et ce que c'est justifier ?
Nous avons pas eu de courrier nous parlant de l'indexation ni du loyer.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devriez trouver la réponse sur ce lien :
[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31925]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31925[/url]

Par geraldine22

Normalement, l'indexation doit être prévue dans le bail et le bailleur doit pouvoir la justifier avec l'indice (ILC/ILAT) + une notification.
Une hausse de 500 ? + indexation d'un coup, sans courrier préalable, c'est louche.
Regarde ton bail (clause de révision) et demande par écrit au propriétaire ou à l'agence le détail du calcul et la date de prise d'effet.